

*des Princes &c. Avril 1721. 295*

qui sera , dit-on , suivi comme ayant été trouvé le meilleur & le plus convenable. Les Actions visées étoient dans ce tems-là à 112. livres en argent , les non visées à 75. & les Billers de Banque de 100 à 5. livres , le reste à proportion. Un certain Banquier s'est chargé de faire remettre tous les deniers provenant des Fermes generales dans toute l'étendue du Royaume , moyennant un pour cent de benefice , & l'on a accordé une pension considerable à Madame Law.

Le 27. l'Assemblée generale des Actionnaires se tint à la Banque , à la tête desquels étoient Mr. le Duc de Bourbon ; il y fut proposé que la Compagnie feroit une députation au Roi pour supplier S. M. d'accorder à la Compagnie la liberté de s'opposer à l'Arrêt du Conseil du 26. Janvier dernier , par lequel elle est rendue debitrice envers la Banque ; que S. M. nomme des Commissaires pour examiner cette affaire à fond ; & que la verification des Actions soit suspendue jusqu'à ce qu'on en soit venu à une décision. On députa 9. Syndics qui ont été chargés de faire ces représentations. Cependant on a publié l'Arrêt du Conseil suivant , qui marque que la Cour n'est pas dans la resolution de rien changer à cet égard.

**L**E Roi ayant par l'Arrêt de son Conseil du 30. Janvier dernier commis les Srs. Bignon, Trudaine , de la Rochepot, Fagon , de Courson , le Querchois , Ferrand & de Machaut Conseillers , d'Etat , & les Srs d'Aunevil , d'Herbigni , de Gourgues d'Aunai , de Morangis ,